

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 4 mars à dix sept heures trente, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès (arrivée à la question n°5), Mme JAUBERT Sylvie MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, OLIVERO Albert, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, JACQUES Jean (pouvoir de Mlle JACQUES Elisabeth), LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Melle JACQUES Elisabeth (ayant donné pouvoir à M. JACQUES Jean) et M. MARTIN Jacques.

Délibération n°2013/ 16

OBJET : PROGRAMME D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL PROPOSÉ PAR LE
MUSÉE DE LA VALLÉE À BARCELONNETTE
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT (DRAC PACA)

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT que pour la 16^e année, le musée de la Vallée à Barcelonnette propose la réalisation d'un nouveau programme d'éducation artistique et culturelle à destination des scolaires des 14 communes de la vallée de l'Ubaye,

CONSIDÉRANT que cette médiation culturelle concerne l'ensemble des élèves du réseau des écoles de la vallée de l'Ubaye, de la dernière année de maternelle à la dernière année d'élémentaire,

CONSIDÉRANT que cette action préfigure le service éducatif du Pays d'Art et « Montagnes de lumières »,

CONSIDÉRANT que ces ateliers peuvent faire l'objet d'un financement de la part de l'État (DRAC PACA),

VU le plan de financement prévisionnel de cette opération, qui, compte tenu des subventions sollicitées, pourrait s'établir comme suit :

Dépenses : 3 500 € TTC

Recettes :

Subvention État (DRAC PACA (57 %))..... 2 000 €

Autofinancement Communauté (43 %))..... 1 500 €

Total Recettes..... 3 500 € TTC

Sur proposition de Monsieur Michel TIRAN, Vice-Président, chargé de la Culture.

Après délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

— **DONNE** son accord à la poursuite desdits ateliers,

— **APPROUVE** le plan de financement qui lui est présenté,

— **SOLLICITE** auprès de l'État l'attribution d'une subvention la plus élevée possible,

— **S'ENGAGE** à inscrire au budget de la Communauté les crédits nécessaires à cette opération, tant en recettes qu'en dépenses.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. LANFRANCHI


